

DELIBERATION : 2024-01-08

OBJET : Portage actions RTI suite au feu de Rougon

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt février à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

IACOBBI Christophe

Allos :

LANTELME Michel
PELISSIER Stéphane

Angles :

BAC Aimé

Annot :

COZZI Marion
FENOUIL Jean
FALASCHI Sandra
MAZZOLI Jean
RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis
VIVICORSI Pierre-Louis

Beauvezer :

Blieux :

COLLOMP Gérard

Braux :

Castellane :

GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sauses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

RALL Evelynne

Clumanc :

VIALE Thierry

Colmars les Alpes :

Demandolx :

Entrevaux :

COTTON Daniel
BONIFASSI Éric

La Garde :

LAUGIER Joël

La Mure Argens :

BLANC André-Luc

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

PONS-BERTAINA Viviane

Moriez :

COULLET Alain

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougon :

Saint André les Alpes :

PRATO Serge
VACCAREZZA Francine
GIRAUD Sophie
GERIN-JEAN François

Saint Benoit:

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

CHAILLAN Alix

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

Saint Pierre :

Sausses :

DAGONNEAU Frank

Senez :

Soleilhas :

LOMBARD Jean-Pierre

Tartonne :

SILVY Jean-Louis

Thorame-Basse :

Thorame-Haute :

SGARAVIZZI Jean-Marie

Ubraye:

Val de Chavagne:

Vergons :

Villars-Colmars :

ROUX Laurent

Absents représentés : M. GARNIER Brice ayant donné pouvoir à M. GOLE Jean-Paul ; Mme JONKER Nina ayant donné pouvoir à Mme BIZOT-GASTALDI Michèle ; M. GUIBERT Lucas ayant donné pouvoir à M. BONIFASSI Eric ; M. DONNINI Gérard ayant donné pouvoir à M. COTTON Daniel ; M. DROGOU Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; M. BICHON Bruno ayant donné pouvoir à M. SGARAVIZZI Jean-Marie ; M. OTTO-BRUC Thierry suppléé par M. SGARAVIZZI Jean-Marie ; M. ROUSTAN Claude ayant donné pouvoir à M. CLUET Frédéric ; M. JOUBERT Martial ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice ; Mme SURLE-GIRIEUD Magali ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel ; M. DURAND Gilles ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge ; Mme TILLEMANN line ayant donné pouvoir à M. COLLOMP Thierry ; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André

Absents excusés : M. BIANCO Philippe ; M. BARBAROUX Christophe ; M. GAGLIO Baptiste ; M. LIPERINI Bernard ; Mme CHEVALLEY Emily ; M. MARANGES Philippe ; M. VINCENT Jean-Marc ; Mme ISNARD Madeleine ; M. PATRICOLA Sauveur ; M. AUDIBERT Jacques ; Mme ONCINA Anabel

Secrétaire de séance : Mme COZZI Marion

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

OBJET : Portage actions RTI suite au feu de Rougon

Exposé

Suite à l'incendie de Rougon de l'été 2022, ayant touché trois communes de la CCAPV, le Conseil Communautaire par délibération n°2022-05-12 du 29 novembre 2022 avait souhaité engager un diagnostic des travaux post-incendie à réaliser sur la zone touchée.

Cette étude, terminée au cours de l'automne 2023, financée par le Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence, la Région Sud, le Fonds RESPIR et la CCAPV, a permis de définir des actions clés à mettre en œuvre par les communes et les propriétaires forestiers privés concernés.

Constatant que certaines de ces actions dépassent les périmètres communaux, la Région, porteuse financière de cette opération, sollicite une maîtrise d'ouvrage intercommunale en particulier sur deux d'entre elles :

- L'animation et l'accompagnement technique des propriétaires privés forestiers concernés par la mise en œuvre des actions issues de l'étude RTI,
- La réalisation et la mise en place de panneaux de sensibilisation sur le risque incendie et les travaux RTI

La première action qui serait déléguée par la CCAPV au CNPF, est estimée à 5 000 €. Elle serait financée à 100% par le Fonds RESPIR et la région SUD.

La seconde action est évaluée à 8 000€ et bénéficierait là aussi d'un financement à 100% par le Fonds RESPIR.

Les membres de la commission Agriculture et Forêt, réunis le mercredi 31 janvier dernier, ont émis un avis favorable unanime à cette proposition.

Décision

Au regard de ces éléments et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **DE VALIDER** le fait que la CCAPV soit maître d'ouvrage d'une part pour l'animation et l'accompagnement technique auprès des propriétaires forestiers privés touchés par l'incendie de Rougon et d'autre part pour la réalisation et la mise en place de panneaux de sensibilisation sur le risque incendie et les travaux RTI, touchant les territoires des trois communes concernées (Castellane, Blieux et Rougon).

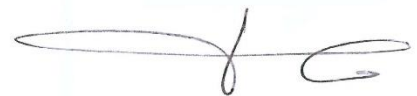
- **DE SOLLICITER** pour le financement de ces actions la Région SUD et le Fonds RESPIR à hauteur des montants définis dans l'étude RTI, à savoir 5 000 € pour l'action d'animation (3 000 € auprès du Fonds RESPIR et 2 000 € auprès de la Région SUD) et 8 000 € pour l'action de sensibilisation (8 000 € auprès du Fonds RESPIR).
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Saint André les Alpes,

Le 20 février 2024

Le Président,



Maurice LAUGIER